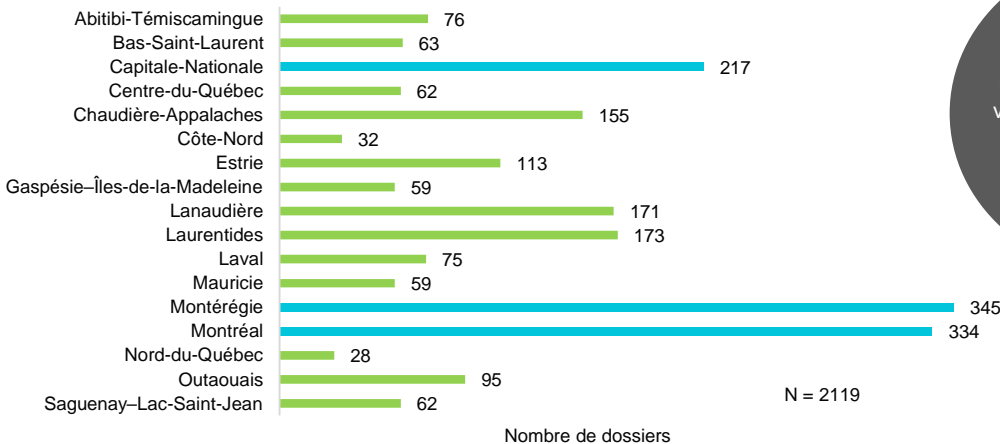


## Statistiques sur les dossiers de capacités affaiblies reçus au Laboratoire en 2019

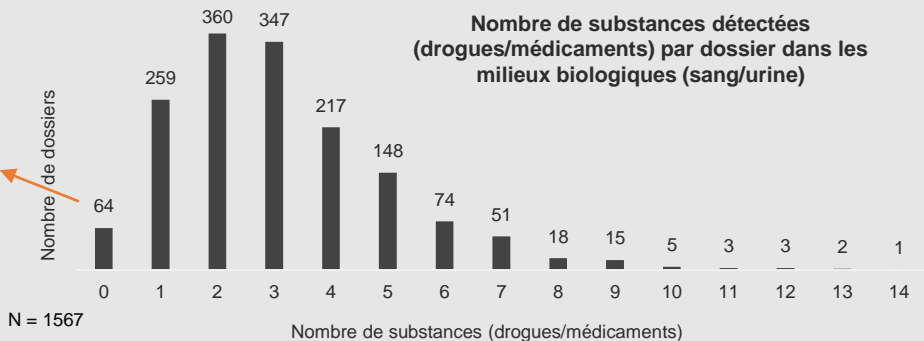
### La conduite avec les capacités affaiblies

Nombre de dossiers de conducteurs interceptés pour capacités affaiblies (alcool/drogues/médicaments) selon la région administrative reçus au LSJML en 2019



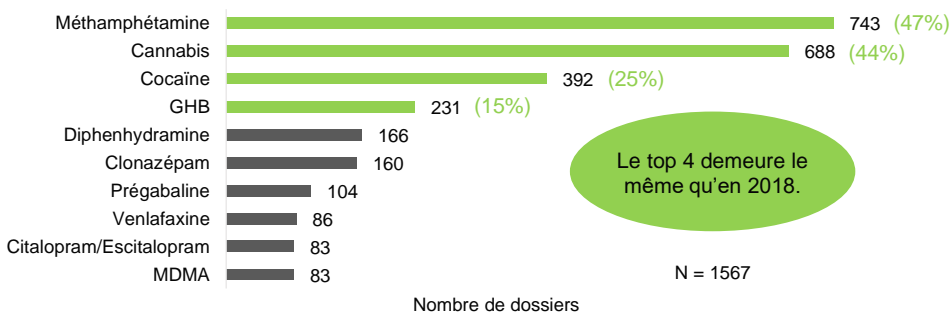
Le nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogues varie d'une région à l'autre; il est également important de tenir compte du nombre d'habitants dans chaque région.

### Nombre de substances détectées (drogues/médicaments) par dossier dans les milieux biologiques (sang/urine)



De ces 64 dossiers, 31 avaient la présence d'alcool

### Top 10 des drogues et médicaments les plus retrouvés chez les conducteurs interceptés pour capacités affaiblies



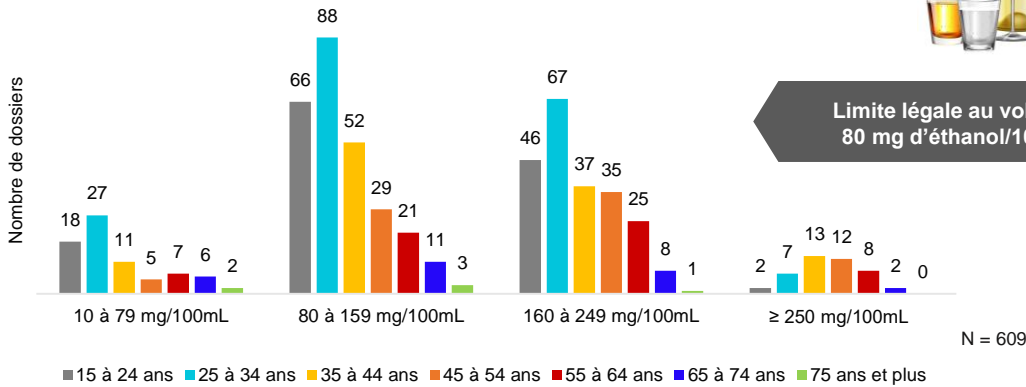
Le top 4 demeure le même qu'en 2018.

Certaines informations (ex: âge, sexe, région) ne sont pas toujours présentes dans les dossiers reçus au LSJML. Les statistiques contiennent seulement les informations disponibles.

# L'alcool au volant



## Âge et taux d'alcoolémie des conducteurs interceptés pour capacités affaiblies



Limite légale au volant pour le Canada : 80 mg d'éthanol/100mL de sang (0,08)

Selon la SAAQ, il y a eu environ **12 500** cas de conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool au Québec en 2019. Seuls les cas de prélèvements sanguins sont traités au LSJML; il s'agit majoritairement de cas d'accidents.

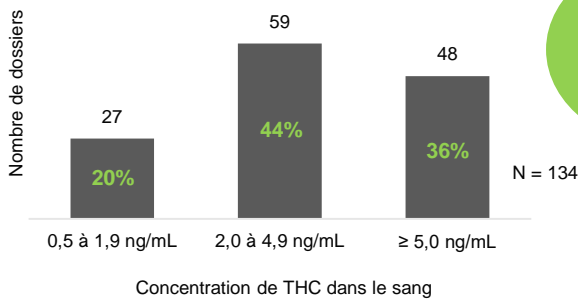
En 2019, environ **670** dossiers ont été reçus au Laboratoire pour l'alcool au volant seulement.



# Le cannabis au volant



## Concentration de cannabis retrouvée chez les conducteurs interceptés pour capacités affaiblies



De ces dossiers, **12** avaient  $\geq 2,5$  ng/mL de THC et  $\geq 50$  mg/100 mL d'alcool

Le **THC (tétrahydrocannabinol)** est la principale composante psychoactive du cannabis.

Selon le *Code criminel*, différentes infractions et peines sont prévues selon la concentration de THC retrouvée dans le sang d'un conducteur :

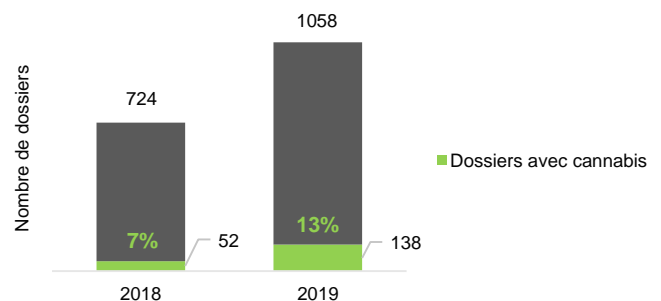
- Entre 2,0 et 4,9 ng/mL de THC
- $\geq 5,0$  ng/mL de THC
- $\geq 2,5$  ng/mL de THC et  $\geq 50$  mg/100 mL d'alcool



Depuis la légalisation du cannabis au Canada en octobre 2018, on observe une **augmentation** de la détection de cannabis **chez les 25 à 54 ans** dans les dossiers de capacités affaiblies.

Ceci peut-être expliqué par un plus grand nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogues formés en 2019.

## Comparaison des dossiers de capacités affaiblies avec présence de cannabis dans les prélèvements sanguins entre 2018 et 2019



# Les drogues et médicaments au volant



## Les nouvelles substances psychoactives (NPS)

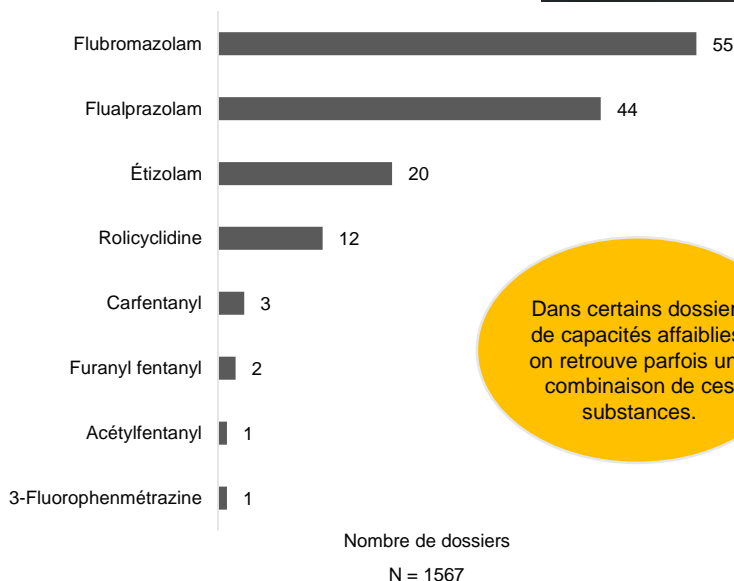
**Définition:** Substances nouvellement retrouvées sur le marché noir, synthétisées dans des laboratoires clandestins et/ou à l'étranger. Elles sont souvent le fruit d'échecs pharmaceutiques antérieurs ou sont apparentées aux substances déjà connues et recherchées par les consommateurs pour leurs effets.

Réglementées ou non, elles peuvent potentiellement poser une menace pour la santé et la sécurité publique puisqu'elles produisent des effets sur le système nerveux central.

Certaines drogues vendues sur le marché noir prennent souvent la forme de médicaments connus (ex: Xanax®) alors qu'elles contiennent plutôt une nouvelle substance de synthèse. Les consommateurs peuvent donc en consommer à leur insu, d'où le danger potentiel.

La toxicité et les effets des NPS ne sont pas encore bien connus. Les consommateurs s'exposent souvent à des intoxications sévères, surtout lors de polyconsommation avec d'autres drogues/médicaments ou l'alcool.

## Prévalence des nouvelles substances psychoactives dans les dossiers de capacités affaiblies en 2019



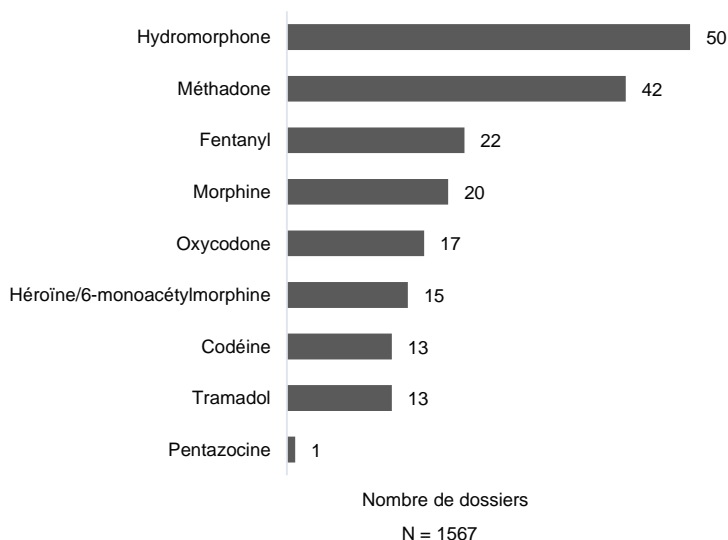
Dans certains dossiers de capacités affaiblies, on retrouve parfois une combinaison de ces substances.



Les nouvelles substances psychoactives et les opioïdes peuvent entraîner des **effets incompatibles avec une conduite sécuritaire** d'un véhicule moteur tels que la **somnolence**, l'**incoordination motrice**, des **étourdissements** et la **confusion**.



## Prévalence des opioïdes dans les dossiers de capacités affaiblies en 2019



## Les opioïdes

**Définition:** Substances naturelles ou synthétiques généralement prescrites pour soulager la douleur, mais qui peuvent également être utilisées comme drogues d'abus.

Ce sont majoritairement des médicaments analgésiques qui agissent sur le système nerveux central.

Même si certains opioïdes sont prescrits, ils peuvent être aussi dangereux que les opioïdes utilisés en abus (ex: l'héroïne) s'ils ne sont pas consommés tel qu'indiqué par le médecin traitant.